N° 147.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA DOCTRINE DES TEMPÉRAMENS;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 1^er^ août 1816, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR ANDRÉ-FRANÇOIS GASTIER, de Thoissey,

Département de l'Ain.

Si quid doluerit ante morbum, ibi se figit morbus.
HIPP., aph. 33, sect. 4.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.

1816.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LEROUX, Doyen.
M. BOURDIER.
M. BOYER, *Examinateur.*
M. CHAUSSIER, *Examinateur.*
M. CORVISART.
M. DEYEUX.
M. DUBOIS.
M. HALLÉ.
M. LALLEMENT.
M. PELLETAN.
M. PERCY.
M. PINEL, *Président.*
M. RICHARD.
M. THILLAYE.
M. DES GENETTES.
M. DUMÉRIL.
M. DE JUSSIEU.
M. RICHERAND.
M. VAUQUELIN, *Examinateur.*
M. DESORMEAUX, *Examinateur.*
M. DUPUYTREN, *Examinateur.*
M. MOREAU.
M. ROYER-COLLARD.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A

MA MÈRE.

Témoignage de tendresse et de reconnaissance.

A. F. GASTIER.

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/quelquereflexion0005vari

QUELQUES

RÉFLEXIONS

SUR

LA DOCTRINE DES TEMPÉRAMENS.

Mon but n'est point d'examiner et de discuter ici aucune des théories qui depuis *Hippocrate* jusqu'à nous ont tour à tour servi de base aux distinctions qu'on a établies entre les divers tempéramens. Je n'ai point en vue non plus d'exposer sur ce sujet un système nouveau ; ce point important de la physiologie a été déjà présenté à cette Ecole dans des thèses pleines d'intérêt (Essai sur une nouvelle doctrine des tempéramens, soutenu par M. *Husson* en l'an 7. — Dissertation sur les tempéramens, par M. *Clément Hemptinne*. Paris, an 11), et a été surtout traité par notre savant professeur d'hygiène (Mémoire inséré parmi ceux de la Société médicale d'Emulation, t. 3), avec cette supériorité et cette perfection qu'il a su imprimer à toutes les parties de la science qui ont été l'objet spécial de ses méditations profondes.

L'unique objet que je me propose dans cette dissertation est d'émettre quelques réflexions sur la doctrine des tempéramens, et de déduire de ces réflexions plusieurs conséquences qui m'ont semblées n'être pas dépourvues d'interêt pour la pratique de la médecine.

La doctrine des tempéramens, telle qu'elle est professée à l'Ecole, servira de texte à mes reflexions.

I.

M. le professeur *Hallé* a défini la santé : « L'exercice constant, ré-
« gulier, libre et facile de toutes les fonctions; et les tempéramens :
« des différences entre les hommes résultantes d'une diversité de
« rapports ou de dispositions respectives entre les parties qui con-
« stituent l'organisation du corps humain, et compatibles avec la
« conservation de la vie et le *maintien de la santé.* » Le même professeur, après avoir déterminé, d'après l'observation, les diverses modifications qu'apportent à notre constitution la disproportion plus ou moins manifeste existant entre les divers systèmes organiques, a établi la différence des tempéramens sur la diversité de ces rapports observés. Ainsi il a reconnu que la disposition physique propre au tempérament appelé *sanguin* était une *proportion* entre le système sanguin et le système lymphatique; que le tempérament bilieux des anciens résultait de l'excès du premier de ces systèmes, tandis que l'excès du second constituait le tempérament appelé *phlegmatique*, etc.

M. *Hallé* a encore assigné, comme conditions essentielles du tempérament idéal, qu'on a nommé *tempérament parfait*, une harmonie et un équilibre exacts entre les actions respectives des divers systèmes organiques. Il est bien facile de voir que le *maintien de la santé* doit être une conséquence de la réunion des conditions essentielles au tempérament parfait; car du concours des circonstances qui constituent ce tempérament doit nécessairement résulter l'exercice constant, régulier, libre et facile de toutes les fonctions. Mais si le maintien de la santé est une condition essentielle de tous les tempéramens, il faut admettre diverses mesures, divers états de santé. En effet, si on la considérait comme un point hors duquel tout dût appartenir au vaste domaine des maladies, il est clair qu'elle ne pourrait pas être une condition essentielle de tous les tempéramens, à moins qu'on n'en admît qu'un seul, le tempérament

parfait, ce qui serait peut-être trop restreindre l'acception du mot *tempérament*, et le ramener trop rigoureusement à son sens strict.

La santé étant rangée parmi les caractères généraux assignés aux tempéramens, nous devons donc nécessairement reconnaître diverses modifications de l'état de santé. En effet, nous voyons des individus réunir plus parfaitement que d'autres toutes les conditions de la santé, et conserver celle-ci ferme et constante au milieu d'un ordre de circonstances qui apportent dans l'exercice des fonctions de quelques autres individus des dérangemens plus ou moins considérables. Ces différences tiennent sans doute à ce que les premiers étaient doués d'organes plus puissans et plus en harmonie dans leurs actions respectives. Ce que nous disons ici de tous les organes, considérés dans leur ensemble, peut aussi s'appliquer à chacun d'eux, envisagé séparément : ainsi, lorsqu'un individu bien portant, étant soumis à un ordre d'influences particulières, vient à éprouver, sans causes violentes, un dérangement quelconque dans l'exercice de ses fonctions, n'est-il pas également probable que le trouble qu'on observe dans ce cas sera relatif à ce que certains systèmes organiques en lui, ne jouissant pas d'une mesure d'action aussi puissante que les autres systèmes de son économie, ont résisté moins efficacement que ceux-ci aux influences auxquelles ils ont tous été soumis ?

Il me semble que les différences des tempéramens reposent essentiellement sur cette disproportion dans la répartition des forces aux divers systèmes organiques de l'économie, et j'avoue qu'il me serait difficile de concevoir clairement la doctrine des tempéramens, à moins de considérer ceux-ci comme des rapports organiques innés ou accidentels, coïncidant, il est vrai, avec certaine mesure de santé, mais offrant dans les individus des dispositions diverses à des maladies de nature différentes, selon le système dont l'énergie et l'action n'est pas en harmonie avec celles des autres; car, dans l'état de santé parfaite, toutes les fonctions se faisant régulièrement, con-

stamment et avec aisance, et cet état appartenant au tempérament *idéal* qu'on a nommé *parfait*, comment se faire une idée des tempéramens *réels* qui se présentent tous les jours à notre observation, sans admettre que ceux-ci sont fondés sur des organisations différentes, mais qui toutes, s'éloignant diversement et plus ou moins du type *parfait*, offrent par conséquent des dispositions plus ou moins manifestes à des maladies de diverse nature? Ces maladies, lorsqu'elles auront lieu, devront spécialement affecter le système le plus faible de l'organisme, comme étant le moins capable de modérer l'action des causes qui agissent sur lui; or, ce système le plus faible doit, d'après ce que nous avons exposé précédemment, être la base sur laquelle repose les différences observées dans les diverses constitutions dont il fait partie, et servir ainsi essentiellement à établir le caractère propre de chaque tempérament.

Ces idées auxquelles le raisonnement nous a conduit ne sont point, je crois, en opposition avec la doctrine admise sur les tempéramens; toutefois les réflexions suivantes, déduites de l'observation, ne laisseront, je l'espère, aucun doute sur leur réalité.

II.

Une remarque que nous sommes tous les jours à portée de faire relativement aux dispositions particulières dans lesquelles nous trouvons la raison des caractères propres à chaque tempérament, c'est que les maladies qui affectent un individu spontanément et sans causes violentes ont toujours leur siége dans la partie ou dans le système dont les dispositions particulières avaient offert le caractère propre de son tempérament. Ainsi l'on observe que les affections auxquelles est spécialement sujet un individu dont la constitution, soit partielle, soit générale, présente les conditions propres au tempérament sanguin, sont des inflammations, des hémorrhagies, des congestions sanguines; or, d'après l'aphorisme d'*Hippocrate* que j'ai choisi pour épigraphe, nous sommes obligés de

chercher dans la faiblesse relative d'un organe la cause qui détermine une maladie à s'y fixer de préférence. Nous pouvons donc aussi, en partant du même principe, attribuer, dans le cas dont il s'agit ici, la fréquence des maladies inflammatoires, etc., à la faiblesse du système où ces affections ont leur siége. Ce que je dis du tempérament sanguin est également applicable au tempérament bilieux; celui-ci, résultant de l'excès du système sanguin, devra même attester cette disposition organique qui a servi à établir son caractère, par une disposition également plus manifeste aux affections propres au système sanguin. C'est en effet ce que l'expérience nous apprend.

Ne voyons-nous pas aussi les constitutions où le système lymphatique est en excès être spécialement en proie aux affections de ce système? N'observe-t-on pas fréquemment que les influences qui font naître dans un individu doué d'un tempérament phlegmatique des engorgemens scrofuleux et autres maladies du système lymphatique, sont sans effets, sous ce rapport, sur d'autres individus possesseurs d'une constitution différente? Ces derniers, sous l'influence des mêmes causes qui ont déterminé une affection du système lymphatique chez ceux où ce système est en excès, pourront bien être affectés à leur tour; mais la nature du mal dont ils deviendront la proie sera en rapport avec la nature particulière de leurs constitutions différentes. Supposez, par exemple, qu'au mois de juin l'atmosphère, de chaude et sèche qu'elle était, devienne tout à coup froide et humide pendant une huitaine de jours; vous verrez les scrofules faire des progrès chez celui-ci, celui-là contracter une angine, un dévoiement, ou toute autre affection analogue; tandis que le militaire sera averti par la douleur du siége de ses anciennes blessures, ou de la sciatique qu'il a gagnée dans les bivouacs, et que les femmes délicates verront se reproduire quelques-unes des nombreuses maladies auxquelles les disposent la grande susceptibilité nerveuse qui forme le caractère essentiel de leurs tempéramens, etc.

III.

Si nous examinons sous le même point de vue les tempéramens que M. le professeur *Hallé* a nommés *partiels*, parce que leur caractère est tiré de *l'état ou de l'influence de certaines parties ou organes particuliers*, nous verrons que c'est encore sur la faiblesse relative de ces organes que sont fondés les caractères spéciaux qu'ils impriment aux constitutions dont ils font partie : c'est ainsi qu'à diverses époques de la vie, l'état particulier du système sanguin, du système lymphatique, etc., dans certains organes ou certaines régions du corps, en apportant quelques modifications aux constitutions dans lesquels ils se rencontrent, disposent en même temps celles-ci à un ordre de maladies particulières relatives à ces constitutions partielles. Ce n'est même que par l'observation des maladies qui résultent de ces dispositions partielles qu'on a pu apprécier l'influence de celles-ci sur les constitutions générales ; car, dans l'état ordinaire de santé, les fonctions des organes s'opérant dans le calme, et ne pouvant, par conséquent, nous donner aucun signe de leur influence, nous la laisseraient nécessairement ignorer. C'est à ce sujet que M. *Hallé*, dans le Mémoire déjà cité, dit « que les signes qui nous font reconnaître certaines dispositions des organes peuvent se prendre des désordres qu'on observe fréquemment en eux. »

IV.

Considérons maintenant les tempéramens *acquis ;* voyons, par exemple, le tempérament dont le caractère essentiel repose sur l'union d'une grande susceptibilité à un système lymphatique très-développé, nous aurons sujet de faire des remarques analogues à celles que nous ont offertes les considérations précédentes. Les dispositions physiques propres au tempérament dont il est ici question se rencontrent en général dans les petits enfans et dans certaines classes de femmes des grandes villes. Les maladies propres à ces deux ordres d'individus sont, pour l'ordinaire, des affections du système

lymphatique et du système nerveux principalement. Pour se rendre compte exactement de la susceptibilité qui est le partage des êtres *affectés* du tempérament dont nous parlons, il faut sans doute avoir égard au rapport qui, selon la remarque de M. le professeur *Hallé*, pourrait exister « entre leur système nerveux, plus rapproché « peut-être par sa mollesse de l'état où l'on voit les expansions ner- « veuses dans les organes des sens dont la sensibilité est la plus « grande, tels que l'organe de l'ouïe et celui de la vue qui offrent « la pulpe nerveuse dans son plus grand état de mollesse et de dé- « ponillement » ; mais il ne sera pas moins utile de considérer les conditions attachées à l'état d'enfance, et celles dans lesquelles se trouvent les femmes des grandes villes qui sont remarquables par une grande susceptibilité ; cet examen nous démontrera bien évidemment que cette susceptibilité doit être rapportée spécialement à la faiblesse du système organique d'où elle émane. En effet, relativement aux enfans, on trouve la cause de leurs dispositions aux affections nerveuses dans leur constitution physique elle-même; les organes du nouveau-né étant faibles, relativement aux influences extérieures auxquelles ils se trouvent exposés, il en doit nécessairement résulter qu'un air un peu froid, dans quelques circonstances, qu'une piqûre légere, qu'un aliment trop indigeste, que l'éruption des dents, etc., peuvent devenir pour lui la source d'une infinité de sensations d'autant plus vives qu'il est naturellement plus débile. Il lui faudrait, pour percevoir convenablement ces impressions, un cerveau doué de puissances énergiques, alors toutes ces causes pourraient ne donner lieu à aucun trouble. Mais le contraire existe précisément dans l'enfant ; l'organe des perceptions, comme en général tous ceux qui servent à établir nos relations extérieures, sont ceux qui, chez lui, possèdent le moins d'énergie. La nature, en donnant à sa mère une tendresse toujours attentive à prévoir ses moindres besoins et à y pourvoir, s'est dispensée de départir au cerveau de l'enfant une énergie qu'elle a mieux aimé accumuler sur les organes destinés à élaborer les matériaux de sa nutrition et de son accrois-

sement. Il résulte donc de cette disposition que, si les enfans, peu après leur naissance, sont fréquemment sujets aux affections nerveuses, aucun être ne réunit aussi bien qu'eux les conditions propres à les produire, puisque, d'une part, leurs organes, faibles et non accoutumés à réagir contre les agens extérieurs, éprouvent de l'action de ceux-ci, qui sont long-temps nouveaux pour eux, des impressions très-vives; et que, d'autre part, le cerveau, qui doit percevoir ces impressions, très-faible à cet âge, se trouve fréquemment dans l'impossibilité de réagir efficacement contre elles.

Si nous voulons remonter aux causes de la fréquence des maladies nerveuses chez certaines femmes des grandes villes, nous observerons que ces affections (abstraction faite de celles qui résultent d'un vice de conformation ou d'une lésion physique accidentelle des organes du sentiment, conditions qui s'écartent de celles sur lesquelles sont basés les caractères des tempéramens) sévissent particulièrement contre les personnes qui, par un exercice immodéré des facultés sensitives et l'abus des plaisirs qui procurent des sensations vives, épuisent les forces de l'organe des sensations en même-temps qu'elles portent une atteinte considérable à l'ensemble des puissances organiques. La susceptibilité nerveuse que l'on remarque chez ces femmes est très-commune encore parmi celles qui, croyant, sans doute par analogie, que la santé du corps se conserve comme l'éclat d'un bijou qu'on enferme soigneusement dans une boîte garnie de coton, ou qui, peut-être moins jalouses d'acquérir une santé ferme que de faire admirer le lis et les roses de leur tein, condamnent à l'inaction leurs organes que la nature a destinés à agir, et se soustraient avec soin à l'influence des agens extérieurs, dont l'impression pourrait, selon elles, ternir leur fraîcheur, mais qui pourtant est nécessaire pour entretenir nos organes dans un état d'excitation indispensable au maintien de la santé. Elles ne voient pas que l'artifice dont elles se servent pour atteindre le but qu'elles se proposent ne fait que détériorer dans toutes ses parties leur frêle constitution, et qu'en soustrayant leurs organes à l'action des excitans extérieurs, elles se

dépouillent ainsi volontairement des armes que la nature leur avait données pour les combattre; elles ne savent pas qu'elles consument dans l'oisiveté leur santé qu'une vie active rendrait fleurissante; que l'inaction honteuse à laquelle elles vouent leur existence est la principale source des nombreuses incommodités qu'elles éprouvent; et qu'enfin des membres sans cesse étendus sur de doux canapés contractent à la longue la mollesse des coussins sur lesquels ils reposent.... Il est vrai, il faut en convenir, que leur oisiveté n'est pas tout-à-fait complète; elles ne font, à la vérité, rien pour leur santé, mais pour leurs plaisirs il n'en est pas de même; elles n'épargnent guère les organes qui peuvent leur en procurer. Durant *le jour*, tandis qu'elles ont soin de se préserver des *injures des saisons*, dans une chambre bien close, bien échauffée et éclairée d'un demi-jour seulement, elles s'occupent du moins à la lecture de quelques romans qui, par des scènes toujours variées, tiennent sans cesse leur imagination en haleine, etc. *Le soir*, une multitude d'autres passe-temps non moins nuisibles leur font prolonger la veillée bien avant dans la nuit, etc. *La nuit* elle-même, comment se passe-t-elle !..... Toutes ces influences et une multitude d'autres encore, sont plus que suffisantes pour nous éclairer sur la cause des affections auxquelles sont sujettes ces sortes de femmes. En effet, leur constitution toute entière, affaiblie par leurs continuelles erreurs de régime, le système des sensations épuisé par l'alternative d'un exercice immodéré et d'un repos absolu, doivent les rendre extrêmement sensibles à la moindre contrariété, à la moindre vicissitude de l'atmosphère, etc., etc., et les mettre en même-temps hors d'état de réagir efficacement contre la multitude d'atteintes qu'elles sont sujettes à recevoir des agens qui les entourent.

Malgré les différences apparentes que semblent offrir dans leur nature les causes qui disposent aux mêmes affections les enfans et les femmes dont nous venons de parler, il serait aisé de montrer, par un rapprochement de leurs deux conditions respectives, qu'elles se ressemblent sous plusieurs rapports. Au reste, dans celles-ci comme

dans ceux-là, il faut, pour expliquer cette disposition aux maladies nerveuses, avoir principalement égard à ce que, pour ces êtres, toutes les impressions sont nouvelles et vives par conséquent, et que les désordres qu'elles suscitent sont d'autant plus grands et d'autant plus fréquens, que leurs organes sont naturellement plus faibles ou accidentellement affaiblis par un genre de vie qui a altéré à la fois toutes les puissances de l'organisme.

Ces considérations, sur le tempérament qui est caractérisé par une grande susceptibilité, suffiront, je pense, pour établir que celle-ci reconnaît essentiellement pour cause la faiblesse du système d'où elle émane. Si, poursuivant nos recherches plus avant, nous examinions toutes les autres variétés des tempéramens, nous verrions sans doute se réaliser de plus en plus la proposition que nous cherchons à établir.

V.

Enfin, s'il est besoin encore d'étayer de nouvelles preuves notre opinion, le mécanisme par lequel s'opère la conversion d'un tempérament en un autre de nature opposée nous fournira des considérations propres à en confirmer la réalité. Je connais un homme âgé actuellement de vingt-six à vingt-sept ans, en proie à une affection scrofuleuse générale, et dont le physique, ainsi que le moral, attestent en outre un tempérament extrêmement lymphatique. L'état actuel de cet individu a de quoi étonner ceux qui l'ont connu dans sa vingt-troisième année. Sa constitution physique alors, son moral, ses goûts, tout annonçait en lui le tempérament qui résulte de la proportion entre le système lympathique et sanguin. A quoi peut-on rapporter la conversion de son tempérament?..... L'individu dont il est ici question a subi, depuis l'âge de dix-sept ans, sept traitemens mercuriels, dont chacun a duré deux mois à peu près. Je crois pouvoir rapporter la conversion du tempérament sanguin dont il était doué, en celui qu'il possède actuellement, à l'effet de ces divers traitemens mercuriels. J'ai cité ce fait ailleurs, pour étayer les

preuves que j'ai exposées, dans le but de démontrer que le mode d'action des médicamens en général, et des spécifiques en particulier, qui agissent sur les propriétés vitales, était essentiellement destructeur; qu'il me soit permis de considérer comme tel l'effet du mercure sur le système d'organe ou il a une action spéciale, c'est-à-dire sur le système lymphatique; rien ne me sera plus facile alors que de rendre compte ici du phénomène qui nous occupe. En effet les vives et fréquentes atteintes portées par le mercure au système d'organe sur lequel l'expérience a prouvé qu'il agissait spécialement, ont, au bout d'un certain temps, tellement épuisé les puissances vitales de ce système, que, devenant dès-lors sujet à s'affecter sous l'influence des moindres causes, il a donné à la constitution générale, dont il fait partie, un caractère particulier dépendant de la faiblesse dont il est frappé. Ainsi, pour expliquer le mécanisme de cette conversion, je dirai : que le système lymphatique sur lequel a porté spécialement l'action du mercure, ayant été considérablement affaibli par cette action souvent répétée, s'est trouvé dès-lors dans les conditions requises pour donner à la constitution où il réside le caractère nouveau qu'elle présente actuellement.

Il serait inutile, je crois, pour ne laisser aucun doute sur la valeur de cette dernière preuve, de démontrer ici que l'action du mercure a bien été réellement de détruire les forces organiques du système lymphatique; car il serait dérisoire de penser que l'effet de ce médicament ait été, en dernier résultat, d'augmenter l'énergie de ce système, puisque celui-ci est devenu, depuis les traitemens mercuriels, en butte à une multitude d'affections qu'il n'avait jamais ressenties auparavant. Au reste, un fait bien connu, c'est que le mercure administré à un individu atteint d'une affection srofuleuse qui a déjà fait de grands progrès, aggrave évidemment la maladie, comme l'expérience l'a constaté; et si l'on considère que le même moyen a des effets non moins pernicieux sur les individus qui, après avoir subi un grand nombre de traitemens vénériens, essaient de nouveau de se delivrer, par le même médicament, d'une affection de cette na-

ture, dont ils sont encore atteints, on se convaincra qu'il n'est pas possible de concevoir ces faits sans reconnaître que, pour l'individu scrofuleux, le mercure a des effets fâcheux, parce qu'il agit sur un système lymphatique trop faible pour réagir efficacement contre l'action d'un médicament aussi puissamment destructeur; et que chez la personne qui a été soumise à l'épreuve d'un traitement mercuriel souvent répété, si le mercure finit par aggraver la maladie qu'il guérissait autrefois, c'est que l'action réitérée de ce médicament a réduit l'individu qui en a fait un usage excessif à un état voisin de celui où se trouve le scrofuleux lui-même, état qui le met, comme ce dernier, dans l'impossibilité de réagir contre l'action du médicament, lequel devient dès-lors, pour l'organe impuissant sur lequel il agit, une cause morbifique surajoutée à celle qui l'opprimait déjà.

Plusieurs médecins, et M. *Richerand*, entre autres (Nosog. chir., t. 1, pag. 171 et suiv.), ont fait une remarque qui vient bien à l'appui de ce que nous avançons ici : c'est qu'à mesure que l'affection siphilitique se répand davantage, les maladies scrofuleuses deviennent extrêmement fréquentes, dans les grandes villes principalement. Or, ce n'est point, je crois, le virus vénérien lui-même qui est la cause de cette dégénérescence des tempéramens, mais bien le médicament par lequel on remédie aux désordres que ce virus produit; en sorte qu'il serait peut-être plus vrai de dire que les scrofules sont devenus fréquentes, surtout depuis l'emploi que l'on fait, contre la vérole, du métal précieux qui a sur cette maladie d'aussi heureux effets.

V I.

Conclusion. S'il résulte des réflexions précédentes que c'est spécialement sur l'état de faiblesse relative de certains systèmes généraux ou de quelques organes particuliers que reposent essentiellement les caractères propres aux divers tempéramens, nous pouvons, je crois, relativement à la pratique de la médecine, déduire les conséquences suivantes, des considérations que nous avons présentées jusqu'ici.

1.° La nature des maladies auxquelles un individu est fréquemment sujet doit être une donnée assez sûre pour établir et reconnaître le caractère propre de son tempérament. Il est même beaucoup de cas où un médecin, appelé pour une maladie qui n'est point le résultat immédiat d'un accident, peut juger par la maladie seule du tempérament du malade.

2.° Lorsqu'il a apprécié le tempérament d'un malade, le médecin doit avoir soin de ménager beaucoup, dans ses médications, le système d'organe dont la condition particulière donne au tempérament son caractère propre. En effet, une des circonstances les plus importantes à saisir dans la considération des tempéramens, c'est le rapport des médicamens dont on croit devoir faire usage avec l'état de l'organe ou du système organique qui sert de base aux caractères spéciaux du tempérament de l'individu malade.

L'appréciation de ce rapport peut régler et modifier notre conduite, soit dans le choix du médicament, soit dans la mesure de ses doses, soit enfin dans la durée de son emploi. Faute d'y avoir égard, au contraire, nous nous verrons exposés à commettre des erreurs souvent funestes, à convertir une affection légère en une plus grave, et quelquefois même à dénaturer et faire dégénérer une constitution. L'opium est conseillé à une femme d'un tempérament nerveux, dans le but de remédier à une insomnie qui était probablement le résultat des écarts de régime qui avaient déterminé en elle le tempérament dont elle était affectée. L'opium produit l'effet désiré, madame dort. Le lendemain l'insomnie reparaît, l'opium est administré de nouveau, et la nuit suivante madame recouvre le sommeil. Bientôt il ne lui est plus possible de fermer l'œil sans le secours de ce remède précieux, dont on était obligé d'augmenter chaque jour la dose. Bref, au bout de quelques années, une énorme consommation d'opium est faite, le sommeil ne s'est pas rétabli, mais la démence est venue se joindre à l'insomnie. N'eût il pas mieux valu régler d'une manière convenable le régime de la malade, pour lui faire recouvrer le sommeil en rétablissant sa constitution détériorée, plutôt que de

l'exposer inutilement à l'affection nouvelle dont elle a été atteinte, en mettant sans cesse son système nerveux aux prises avec un médicament qui a sur ce système une action si puissante ?

Dans le traitement des maladies inflammatoires, il ne peut pas résulter d'aussi graves inconvéniens à ne point considérer le rapport des moyens curatifs avec l'état du système qui détermine le tempérament propre au malade, parce que la saignée, la diète et les délayans, dont on fait dans ces cas spécialement usage, ne sauraient porter une atteinte aussi directe au système d'organe sur lequel porte leur action; ces moyens, ordonnés avec quelque mesure cependant, ne peuvent qu'avoir des effets avantageux, soit en diminuant la masse trop considérable du sang, soit en tempérant les qualités trop excitantes de ce fluide. Mais oserez-vous n'être point circonspect sur l'administration du mercure dans le traitement de la siphilis, lorsque vous considérerez que son action, affaiblissant le système lymphatique de l'individu auquel vous l'administrerez, pourra changer la nature du tempérament de cet individu, et l'exposer à toutes les affections auxquelles est en proie un système lymphatique naturellement faible ou accidentellement affaibli?... Ne serai-je pas réservé surtout dans l'emploi de ce médicament, lorsqu'il s'agira de l'administrer à une personne d'un tempérament lymphatique, puisque je sais d'une part que son tempérament n'est tel qu'à cause de la *faiblesse* du système dont l'influence établit son caractère, et que, d'autre part, je connais la propriété active de ce médicament sur ce système particulier? Les désordres que j'ai vu résulter d'une conduite inconsidérée en pareil cas, m'a fait bien vivement désirer que l'on découvrît des signes certains, à l'aide desquels on pût reconnaître sûrement que la vérole a disparu par l'action du mercure. Cette incertitude où l'on est à ce sujet, jointe à la crainte de voir reparaître la maladie, si l'usage du mercure n'a pas été suffisamment continué, a fait conseiller de prolonger le traitement long-temps encore après la disparition des symptômes du mal : il est certain que cette conduite peut, dans bien des cas, avoir de graves inconvéniens; tandis que, si on acquérait

la connaissance dont je parle, on éviterait les dangers auxquels on s'expose en continuant l'usage du mercure, alors qu'une nécessité impérieuse n'en reclame plus l'emploi, etc., etc.

Je borne là ces réflexions. Le sujet, je le sens, exigeait beaucoup plus de développement que je n'ai pu lui en donner. Toutefois, j'aurai atteint le but que je me suis proposé, si cet aperçu renferme du moins quelques vues utiles.

HIPPOCRATIS APHORISMI

(*Edente* PARISET).

I.

Ubi fames, non oportet laborare. *Sect.* 2, *aph.* 16.

II.

Famem vini potio solvit. *Ibid.*, *aph.* 21.

III.

Autumnus tabidis malus. *Sect.* 3, *aph.* 10.

IV.

Senes facillimè jejunium ferunt ; secundò ætate consistentes, minimè adolescentes, omnium minimè pueri ; ex his autem, qui, inter ipsos, sunt alacriores. *Sect.* 1, *aph.* 13.